

**Compte rendu comité directeur ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes en Visio conférence le 2 juin 2020**

**Présents/excusés/absents :**

Nom	Prénom	visio 2/06
Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	Abs
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	Abs
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	Ex
Legreneur	Pierre	1
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	1
Vincent	Gaspard	ABs
Berger	Monique	Ex
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	EX
Jolly	Laetitia	1
Roux	Bruno	1
Noël	Nathalie	1
Melis	Jacqueline	ex
Bellissent	Robert	1
Germond	Olivier	ex
Cristol	Bellissent	1

Chemelle	Claude	1
Rey	Séverine	ex
Donnadieu	Jean	1
Mellin	Isabelle	ex
Fevre	Dominique	1
Soudan	Corinne	1
Legreneur	Pierre	1
Bonnet Janicot	Marie Joëlle	1
Vincent	Gaspard	Abs
Berger	Monique	ex
Serra	Pascal	1
Casado	Bénédicte	ex
Jolly	Laetitia	1

Roux	Bruno	ex
Noël	Nathalie	ex
Melis	Jacqueline	ex
Bellissent	Robert	ex
Germond	Olivier	ex
Cristol	Bellissent	1

## Ordre du jour :

1. Décisions relatives à la reprise des activités après la crise Covid
2. Echanges sur la préparation de l'AG nationale FFME

### **1. Décisions relatives à la reprise des activités après la crise Covid :**

Rappel : le précédent comité directeur avait pris la décision d'interrompre toutes les activités de la ligue jusqu'au 15 juin. Compte tenu des mesures de déconfinement intervenues le 11 mai et le 2 juin, une décision doit être prise pour la suite.

#### **1.1 Activités concernées :**

- ◆ Après le 15 juin un certain nombre de formations (alpinisme, terrain d'aventures, initiateur SAE) sont programmées avec des inscrits, pour certaines il s'agit de report de formations qui n'ont pu se dérouler pendant la Covid 19.
- ◆ Le pôle espoir a repris partiellement ses activités depuis la mi-mai et avec les possibilités de grimper à TSF et au gymnase Lafaille ainsi qu'en falaise, une reprise plus importante peut être envisagée
- ◆ Les stages d'été ; initiation/perfectionnement à l'alpinisme et multi activité pour les jeunes en juillet et août sont également concernés (50 futurs alpinistes)
- ◆ Stages escalade en falaise de l'équipe régionale

Pour la plupart des stages la question de l'hébergement est cruciale. D'après les informations à notre disposition les logeurs ont su s'adapter et pourront nous accueillir.

Sur la taille des groupes, l'ordre de grandeur de 10 sera respecté avec du bon sens, il sera nécessaire de scinder certains groupes en deux sous-groupes.

Rappel : aucune activité compétition, toutes les organisations prévues ont été annulées jusqu'à la rentrée.

**Sur le principe d'une reprise d'activité à partir du 15 juin en respectant les gestes barrières et les consignes gouvernementales et/ou fédérales : unanimité du comité directeur.**

Une communication sera faite sur le site internet et Facebook de la ligue.

Les stagiaires, qui s'inquiètent pour certains d'entre eux, seront avisés individuellement.

### **1.2 Activité des salariés de la ligue :**

Le principe général du télé travail est maintenu, d'autant plus qu'il s'agit d'une pratique constante pour les salariés.

Jusqu'à nouvel ordre les locaux de la ligue à Voiron resteront fermés sauf pour récupération du matériel et le courrier, ce qui évitera de respecter des protocoles complexes.

La situation de chaque salarié en fonction de ses activités en juin et juillet et août sera analysée pour éventuellement maintenir une quotité de chômage partiel. Les conditions de prise en charge par l'état du chômage partiel sont maintenues jusqu'en septembre 2020.

Une réunion des salariés en visio conférence est programmée le mardi 9 juin pour préciser les conditions de reprise (mesures de protection) pour les salariés concernés et programmer l'activité.

### **2. Echanges sur la préparation de l'AG nationale FFME :**

Un débat s'instaure sur les tensions autour de cette assemblée générale. Comme le sujet principal est le déconventionnement, une réunion (visio) du conseil des présidents de CTs est programmée le lundi 8 juin à 19h. Elle permettra d'échanger sur le sujet à défaut d'aboutir sur une décision commune au niveau de la ligue

**La secrétaire de la ligue**



**Le président de la ligue**

